



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Le Préfet de l'Allier

Moulins, le 6 FEV. 2014

Contournement Nord-Ouest de Vichy

Comité de pilotage Compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2014 en préfecture de Moulins

M. Bideau, Secrétaire Général, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et introduit cette nouvelle réunion du comité de pilotage. Elle fait suite à la précédente réunion du comité de pilotage du 27 septembre 2013, où avaient été présentées l'analyse multicritères des différentes variantes de tracé et les modalités de concertation publique. Un bilan de la concertation, qui s'est déroulée comme prévu du 13 au 29 novembre 2013, va être présenté. Les échanges permettront ensuite d'arrêter les conditions de poursuite de ce projet.

En propos liminaire, M. Chanaud, représentant la Fédération Allier Nature, indique que le compte-rendu de la réunion précédente omettait de mentionner sa prise de parole au sujet de la déclaration du Président de la République François Hollande relative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. *Sur ce point, M. Chanaud indiquait qu'il n'était pas rassuré ; il s'interrogeait sur les hypothèses de trafic, qui seraient trop favorables, et évoquait les risques sur l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires. M. Vanlaer, directeur de la DREAL Auvergne, avait répondu que la commission Mobilité 21 a donné la priorité à l'entretien du réseau existant et avait évoqué le Plan Rail de modernisation du réseau ferroviaire auvergnat ; concernant les projets routiers et en particulier celui du contournement nord-ouest de Vichy, il mettait en avant que les études environnementales sont nettement plus poussées qu'auparavant.*

M. Vanlaer, directeur de la DREAL Auvergne, donne la parole à Mme Edieu, chef du Service Maîtrise d'Ouvrage, pour présenter le compte-rendu de l'organisation de la concertation publique sur le projet de contournement nord-ouest de Vichy et le bilan de cette concertation.

Mme Edieu présente les éléments du **diaporama (joint en annexe)** : rappel des variantes de tracé, des modalités de concertation, bilan quantitatif des participations, points émergents et thématique par thématique les principaux éléments exprimés et réponses apportées par le maître d'ouvrage.

À l'issue de la présentation du diaporama, M. Bideau, secrétaire général de la préfecture de l'Allier, ouvre les échanges et invite les participants à s'exprimer sur le bilan de la concertation et à donner leurs propositions au vu de celui-ci.

M. Chanaud, représentant la Fédération Allier Nature, indique que des gens se sont élevés de façon importante contre les variantes proposées et souligne des problèmes quant à l'organisation de la concertation et sa durée en temps trop courte. Il souligne

que les maires membres du comité de pilotage auraient aussi dû informer les habitants de leur commune. Il demande ce que compte faire maintenant le maître d'ouvrage.

M. Bideau admet que tout n'était pas parfait mais que la concertation a eu lieu et que les gens ont pu s'exprimer, compte tenu du nombre de contributions dans les registres et du nombre de participants aux réunions publiques. Il ne partage donc pas l'appréciation sur l'absence de concertation.

M. Montagner, président de l'association de promotion des liaisons RN7/A71/A89 desservant le bassin de Vichy, intervient en précisant qu'il a participé aux deux réunions publiques. Il lit un courrier (joint au présent compte-rendu) adressé au préfet. L'association qu'il préside milite depuis 14 ans pour la réalisation des contournements, le but étant de promouvoir ces liaisons et d'obtenir leur inscription budgétaire, sans intervenir dans le choix des tracés ; elle s'étonne que des décisions antérieures unanimement acceptées par les élus puissent être remises en cause et déplore que les riverains n'aient pas été informés par les communes depuis dix ans alors que les variantes proposées sont proches du tracé initialement envisagé ; l'intérêt général est la réalisation rapide du contournement. L'association souhaite qu'un tracé définitif soit retenu, en prenant en compte les évolutions réglementaires en matière d'environnement et les remarques pertinentes des riverains et que la Région accepte de financer cette opération pour ne pas compromettre sa réalisation.

M. Bideau rappelle qu'aucun tracé n'a été arrêté par l'Etat, mais que la commune de Vendat a inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme un espace réservé sur la base du tracé pressenti.

M. Mayet, adjoint au maire de Vendat, confirme qu'une bande réservée de 300 m (correspondant au tracé de 2005) figure sur le PLU et qu'il n'y a pas eu de permis de construire délivré dans cette bande. Il ajoute que les riverains pouvaient consulter ce document et donc être informés s'ils le souhaitaient.

M. Gonzales, adjoint au maire de Charmeil, ajoute que le document avec le fuseau de 2005 était disponible à tout moment en mairie. Mais il n'a pas été annexé aux permis de construire délivrés proches de la bande, car il n'y a pas de possibilité réglementaire d'annexer ce document à un permis de construire.

Sur ce point, M. Sanséau, directeur de la DDT de l'Allier, répond en rappelant qu'il s'agissait d'un fuseau d'études préliminaire et en précisant que les documents d'urbanisme tiennent compte du fuseau mais que celui-ci n'est pas opposable s'il n'y a pas eu de déclaration d'utilité publique du projet.

M. Guerre, président de la communauté d'agglomération Vichy-Val d'Allier, indique que des personnes sont venues se renseigner dans les services de Vichy-Val d'Allier ces dernières années ; les informations qui ont pu leur être données correspondaient à un tracé différent au niveau du Bois Perret, car il traversait le bois. Ce tracé ancien correspond au tracé « violet » alternatif proposé lors de la concertation. Les permis qui ont pu être délivrés par les maires l'ont été en dehors du fuseau inscrit dans le PLU. Les évolutions réglementaires en matière d'environnement ont conduit à proposer de nouvelles variantes proches d'habitations. Leurs habitants ont donc exprimé leur opposition aux nouveaux tracés proposés.

M. Martinet, maire de Saint-Rémy-en-Rollat, évoque le problème d'enclavement des parcelles agricoles qui se situeront à l'intérieur de la « boucle » dans le cas de la variante « Nord Bois Perret ».

M. Vanlaer, directeur de la DREAL Auvergne, répond que des rétablissements seront prévus pour accéder aux parcelles, leurs caractéristiques et localisations restant à déterminer lors des études détaillées.

M. Martinet renouvelle également sa demande de décaler au sud le giratoire de la Goutte, en passant sur une maison dont les propriétaires sont vendeurs.

M. Vanlaer répond que le projet n'en est pas encore à ce degré de précision et que si des adaptations ultérieures sont possibles elles seront examinées lors des études détaillées. Si le projet venait à passer à ras d'une maison, elle serait probablement achetée.

M. Guerre, président de la communauté d'agglomération Vichy-Val d'Allier, indique qu'une réunion de travail a eu lieu il y a quelques jours à la communauté d'agglomération avec les maires directement concernés par le projet du contournement nord-ouest.

Il remercie l'État pour le travail de qualité qui a été fait, et souligne la volonté manifestée pour l'organisation de la concertation. Il réaffirme le volontarisme de l'ensemble des élus sur le caractère impérieux de la réalisation du contournement nord-ouest pour l'attractivité du territoire et son évolution en matière de démographie. D'ailleurs les populations sauf exception ne remettent pas en cause la nécessité du contournement nord-ouest, les problèmes posés sont liés uniquement aux tracés proposés.

Au sujet des tracés, la position des élus de Vichy-Val d'Allier est la suivante :

- Au sud, il est normal qu'il y ait une sensibilité particulière par rapport aux sujets routiers sur la commune d'Espinasse-Vozelle, qui a vécu douloureusement l'autoroute A719. Il faut abandonner dès que possible la variante « Thévenins » qui implique des nuisances pour les riverains et l'agriculture et retenir la variante « Gros Bois » en passant au plus près en lisière de forêt à la limite entre agriculture et forêt (préserver l'agriculture et limiter au maximum l'impact sur la forêt).
- Pour le tronc commun jusqu'à la RD27, les collectivités locales concernées sont favorables au tracé proposé. Compte tenu de l'importance des zones d'habitations à proximité, il faudra faire en sorte de minimiser les impacts pour les riverains notamment par rapport au bruit.
- Au niveau de la RD 27, les études de trafic transmises mettent en avant que l'aménagement d'un échange présente beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients. Vichy-Val d'Allier souhaite la validation définitive par l'Etat du carrefour giratoire prévu entre le CNO et la RD 27.
- Au nord, le tracé adopté en 2005 (traversant le bois Perret) était le meilleur à l'époque, et le semble toujours pour les populations. Chaque tracé proposé présente des avantages et des inconvénients. Mais il faut obligatoirement prendre en compte les nouvelles réglementations environnementales. La position collective est de poursuivre et approfondir des études sur ce secteur, en particulier en matière de tracé et de bruit.
- Au niveau de l'usine Valmont, il est demandé de prévoir ou au moins de préserver la possibilité d'un accès (au moins dans un sens) et d'étudier la possibilité de la réalisation de cet accès par rapport au statut de la route.
- Sur la RD 67, les observations de Saint-Germain-des-Fossés qui sont fondées doivent être prises en compte.

En conclusion, la position est identique à celle de 2005. Les collectivités locales ont exprimé le souhait de pouvoir poursuivre le projet et de travailler davantage sur le secteur du Bois Perret.

M. Maquin, adjoint au maire de Vichy, s'interroge sur le financement. Il a noté qu'un co-financement est souhaité dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) et se demande si le refus de financer exprimé par la Région ne risque pas de conduire à un report du projet.

M. Bideau, secrétaire général de la préfecture de l'Allier, dit qu'il ne peut pas apporter de réponse sur ce sujet aujourd'hui. Le CPER est en cours de discussion. Concernant le projet de contournement nord-ouest, seules les études sont budgétées pour l'instant.

M. Foncelle, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Allier, rappelle la position de la Chambre d'Agriculture dans le département, qui est de ne jamais s'opposer à ce genre d'infrastructure porteuse de développement économique, même si l'impact est important sur l'agriculture. Cet impact est de plus en plus important suite aux évolutions réglementaires, avec les compensations environnementales qui nécessitent des emprises qui se surajoutent aux emprises du projet sur les terres agricoles. La position de la Chambre d'Agriculture est de retenir le tracé consommant le moins d'espace agricole et de prévoir tous les rétablissements nécessaires. Les procédures d'aménagement foncier et les études à un niveau plus détaillé doivent être mises à profit pour minimiser les impacts sur le foncier agricole. Ce qui apparaît le plus favorable de ce point de vue est la variante « Gros Bois » au sud combinée avec une variante proche de la voie ferrée au nord.

M. Chavarochette, président de la CCI Moulins-Vichy, remercie M. Guerre pour la présentation de la position des collectivités locales. Il rappelle que ce projet est ancien et insiste sur le fait qu'il ne faut plus perdre de temps, le contournement nord-ouest étant le maillon manquant indispensable après réalisation de l'autoroute A719 et du contournement sud-ouest. C'est un axe nécessaire pour relier et ainsi permettre le développement futur de la zone de Montpertuis.

M. Lassalle, représentant la Fédération Nationale des Transports Routiers, souhaite que le projet avance rapidement, notamment pour améliorer la sécurité, car de nombreux poids-lourds doivent aujourd'hui traverser des zones urbanisées de l'agglomération de Vichy, qui doit être une des rares agglomérations encore traversée par des poids-lourds. Il déplore que le dimensionnement du CNO ne soit pas à 2x2 voies pour garantir la fluidité du trafic vis-à-vis des poids-lourds.

M. Vanlaer, directeur de la DREAL Auvergne, répond sur ce point que le dimensionnement envisagé est compatible avec le trafic attendu et que la vocation du CNO n'est pas de devenir un itinéraire national alternatif à la RCEA.

M. Denizot, vice-président du Conseil Général de l'Allier, chargé des infrastructures, considère que la concertation publique a été menée. Le contournement nord-ouest est cohérent avec la trame de voiries de l'agglomération vichyssoise. Ce projet est attendu et nécessaire maintenant que les travaux de l'A719 et du contournement sud-ouest avancent bien. Il faut aller le plus rapidement possible sur le projet de CNO, et également continuer d'avancer sur la liaison A719/RN7 par l'étude du contournement de Billy.

M. Bideau, secrétaire général de la préfecture de l'Allier, clôt la réunion et remercie les participants. Les études vont se poursuivre. Un prochain comité de pilotage aura lieu après les élections municipales, 2ème quinzaine d'avril.

Le Secrétaire Général



Serge BIDEAU



Association de Promotion des

Liaisons RN7/A71/A89

Desservant le Bassin

de Vichy

Abrest, le 22 janvier 2014

Monsieur Benoît BROCARD
Préfet de l'Allier
Président du COPIL
Préfecture de l'Allier
2, rue Michel de l'Hospital
CS 31649
03016 MOULINS CEDEX

Objet :

Le contournement Nord-Ouest
de l'agglomération de Vichy.

Monsieur le Préfet

Nous appelons votre attention sur la position déterminée de notre association qui milite depuis quatorze ans pour la réalisation des contournements et dessertes de l'agglomération de Vichy.

Le but de l'association est de promouvoir les liaisons entre les grands réseaux routiers nationaux et internationaux et d'obtenir l'inscription de ces travaux dans les divers documents de programmation.

A aucun moment l'association n'intervient dans le choix des tracés. Cette responsabilité incombe aux élus et aux maîtres d'ouvrage (Etat, Conseil Général, VVA).

Les récentes réunions publiques de concertation à Charmeil et Vendat relatives au projet de contournement Nord-Ouest de l'agglomération de Vichy, nous obligent à vous exprimer les remarques suivantes:

- Notre étonnement est grand de constater que suite au dossier de synthèse après concertation de mars 2003, les décisions relatives au tracé de ce projet, prises et votées à l'unanimité à l'automne 2005 par les élus de Vichy-Val-d'Allier, puissent être aussi vivement contestées aujourd'hui.

A l'époque de ces décisions, les choix ont été faits de préserver en priorité les zones d'habitation existantes. La contre-partie fut de traverser des zones boisées.

- Au cours de ces dix années, d'une part les communes ont fait évoluer leurs zones d'habitations et d'autre part des réglementations nouvelles sont apparues en matière d'environnement. Notre association s'étonne, si tel est le cas, que des permis de construire aient pu être délivrés à proximité du futur contournement.

- Il nous apparaît que les variantes proposées actuellement par la DREAL sont très proches du tracé initial proposé par l'Etat en 2003.
- Nous pensions que depuis dix ans, les riverains de ce projet routier avaient été informés. Or, il semblerait que tel ne fut pas le cas.

L'association déplore cette situation et constate un dysfonctionnement entre les décisions prises par les élus et l'information nécessaire aux populations concernées.

- L'intérêt général du Bassin de Vichy est que ce projet ne soit plus retardé et se réalise donc rapidement.

En conséquence, les décisions prises par les élus doivent être respectées. Le projet de tracé initial doit être aménagé pour prendre en compte au mieux les contraintes nouvelles et les remarques des riverains qui s'avèrent pertinentes.

De la même manière, les votes des élus au sein de Vichy-Val-d'Allier devraient se retrouver dans les décisions de leurs conseils municipaux respectifs.

Notre association souhaite qu'un tracé définitif soit rapidement retenu et nous espérons vivement que la Région Auvergne acceptera de participer au financement, afin de ne pas entraver son inscription au Contrat de Plan Etat Région de 2014.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de l'Allier, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,



P. MONTAGNER.